



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Étaient présents : M.M FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2024-28 Tarification manèges fête locale année 2024

*Exposé*

Monsieur le Maire souhaite soumettre au Conseil Municipal la tarification des manèges pour l'année 2024. Monsieur le Maire rappelle que la tarification implique la prise en compte du type d'activité du manège. Les tarifs suivants sont soumis au vote :

- 100 € : le manège à sensation et / ou adulte
- 75 € : le manège enfantin
- 50 € : le stand « petit métier » et alimentaire.

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver la grille des tarifs ci-dessus proposée,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

La délibération est adoptée à :

17

--

--

- VOIX POUR
- ABSTENTION
- VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/04/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE